



SYNDICAT DES HOSPITALIERS D'HIRSON

CENTRE HOSPITALIER BRISSET – 40, rue aux loups – 02500 HIRSON
Tél. 03 23 58 82 17 – Fax : 03 23 58 82 19
E-mail : cgt@ch-hirson.fr | Site Internet : cgt02.com



LES REGLES, RIEN QUE LES REGLES...

Les CAPL (Commissions Administratives Paritaires Locales) ont eu lieu jeudi 24 mai 2012 au Centre Hospitalier Brisset. Nous déplorons qu'aucun agent n'ait été averti du déroulement des ces dernières. En effet, aucun affichage n'a été effectué par la Direction, responsable de l'organisation des CAPL. Aucune note d'information n'a été distribuée dans le laps de temps légal obligatoire.

- ◆ Comment un agent peut-il évoquer sa situation professionnelle et envisager un avancement d'échelon s'il n'est pas informé du déroulement des CAPL ?
- ◆ Comment un agent peut-il contester sa notation et/ou appréciation 2011 puisqu'il lui faut écrire au Président des CAPL au moins 10 jours avant le déroulement de celles-ci ?

Nous avons insisté pour que les CAPL soient des commissions complètes (avancement d'échelon – notation des agents – titularisations – formations – ...) et constatons qu'une fois de plus, la Direction fait ce qu'elle veut puisqu'à l'ordre du jour des CAPL, ne figuraient que les titularisations et avancements d'échelon.

Après avoir alerté le responsable des ressources humaines, la veille des CAPL, concernant ces dysfonctionnements - récurrents - le syndicat CGT n'a pas souhaité reporter celles-ci [alors qu'il en avait parfaitement le droit] pour ne pas pénaliser les agents devant

bénéficier d'une titularisation ou d'un avancement d'échelon. Nous avons cependant précisé à la direction que nous serons très vigilants pour les futures commissions et n'hésiterons pas à faire valoir le droit des agents si un vice de procédure est reconnu dans l'organisation des prochaines CAPL.

Moins d'une heure après avoir alerté le responsable des ressources humaines, le 23 mai, la direction a fait déposer dans les cases à courrier des services une note informant le personnel du prochain déroulement des CAPL. Le personnel a donc été prévenu la veille des CAPL et la note d'information a été (anti)datée au 16 avril 2012 !!! De qui se moque-t-on ?

Nous nous offusquons des agissements de la direction qui ne respecte pas la législation en matière d'organisation des CAPL et surtout sur le fait de produire un faux document pour se donner bonne conscience ! En agissant de la sorte, la direction méprise la totalité des agents de l'établissement et surtout ne leur permet pas d'évoluer dans leurs carrières respectives.

Dans ce contexte lamentable, nous vous invitons à vous rapprocher du syndicat CGT des Hospitaliers d'Hirson si vous souhaitez solliciter le Président des CAPL et/ou contester votre notation 2011. Si un nombre suffisant d'agents souhaite faire valoir leurs droits, nous exigerons une CAPL supplémentaire rapidement pour palier aux manquements de la direction.

Retrouvez ce tract sur notre site Internet : cgt02.com rubriques : *Hirson / Nos tracts.*